

s'éleva alors. Devait-on creuser un nouveau chenal droit ou devait-on améliorer l'ancien ? On décida en faveur d'un nouveau chenal droit. On se mit à l'ouvrage, mais il ne s'écoula pas bien longtemps avant qu'il surgit un nouveau parti qui s'objectait carrément au nouveau chenal droit et se prononçait en faveur de l'amélioration de l'ancien chenal naturel. On avait déjà dépensé \$320,000 pour le nouveau chenal quand les travaux furent suspendus en 1846. Ce fut alors que la Commission du Havre prit la direction des travaux et que la commission d'ingénieurs fut chargée d'étudier la question et de faire un rapport qui fut soumis le 31 octobre 1850

Environ trois ans plus tard, le 24 août 1853, les commissaires du havre ayant invité un certain nombre de citoyens à aller examiner les travaux qui avaient été faits au lac St-Pierre donnèrent un certificat à l'effet qu'ils avaient trouvé seize pieds un pouce dans le chenal quand il n'y en avait que douze pieds un pouce d'eau dans les parties où on n'avait pas creusé. On avait déjà gagné quatre pieds dans le chenal amélioré. Je crois qu'il ne reste plus personne de ceux qui ont signé ce certificat.

C'est du 2 décembre 1853 que date la première agitation sur les améliorations du havre par l'apparition d'un mémoire de la Commission adressé à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement sur les améliorations du havre de Montréal. Ce document suggérait d'obtenir une expression de l'opinion publique par le moyen de documents publiés dans les journaux et déposés au bureau de commerce où le public pourrait en prendre connaissance. On posait les questions suivantes dans ce document :

10.— Est-il nécessaire d'augmenter l'accommodation actuelle du havre pour les vaisseaux d'outre-mer ?

20.— Si oui, en quelle localité conviendrait-il mieux de faire les travaux nécessaires et qu'elle devrait être la nature de ces travaux ?

30.— Quel serait le meilleur moyen de se procurer l'argent nécessaire pour faire ces travaux ?

L'honorable John Young, qui était alors président de la Commission du Havre, se chargea de répondre à ces questions.

A la première, il répond dans l'affirmative, puis il passe en revue le progrès du commerce de Montréal pour soutenir la première proposition.

A la seconde proposition sur la question de la localité où les